
Bonjour à toutes et tous,

Tout d'abord, la CGT Finances Publiques vous félicite pour votre réussite au concours de A interne.

Si dès à présent vous vous posez de nombreuses questions, la CGT et ses militants sont là pour y répondre.

La formation à venir:

Suite à votre réussite au concours interne, vous suivrez une formation qui se décompose en deux temps:

- Une formation théorique en établissement:

- Sur un socle commun de connaissances du 1er septembre 2022 à mi-décembre 2022.
- Sur un bloc fonctionnel (Gestion Fiscale, Contrôle Fiscal, Gestion Publique d'Etat, Service Public Local) de 1/2 décembre 2022 à début mai 2023. La formation en bloc fonctionnel sera déterminée par votre affectation locale dont vous aurez connaissance courant novembre 2022.

- Une formation Pratique Probatoire (FPP) de mi-mai à fin juillet 2023. Cette partie de votre cycle de formation se déroulera sur l'affectation que vous aurez obtenue.

La CGT Finances Publiques a toujours dénoncé et continue de dénoncer la mise en place de ce stage probatoire dans votre services d'affectation.

Pour la CGT, vous devez avoir le libre choix de votre lieu de stage pratique avec un véritable tutorat.

Les établissements où se déroulent la formation théorique sont les écoles de:

- Noisiel (77) formation théorique généraliste
- Clermont-Ferrand (63) formation théorique généraliste
- Toulouse (31) formation théorique missions foncières et informaticiens (Analystes, PSE, CRA)

Attention:

Très rapidement, vous devrez compléter un dossier administratif dans lequel vous classerez les écoles par ordre de préférence, pour suivre votre formation théorique de 8 mois.

Attention les places par établissement sont limitées, d'autant plus cette année au vu de la volumétrie de la promotion à venir.

De plus, au vu du peu de volontaires pour suivre la formation missions foncières à l'ENFiP de Toulouse, la direction de l'ENFiP peut vous y affecter si vous avez lors de votre inscription au concours cocher la case

- Y compris missions cadastrales

Si lors des affectations écoles vous rencontrez des difficultés n'hésitez pas à nous contacter. Nous pouvons intervenir auprès de l'ENFiP directement.

Pour la CGT Finances Publiques, le recrutement de A cadastre - missions foncières doit faire l'objet d'un concours dédié et non être inclus dans le concours généraliste. Les lauréat qui le souhaitent doivent pouvoir décider de suivre cette formation et non y être obligé.

Les conséquences de votre réussite au concours sur vos droits à congés:

- avant votre entrée à l'école, vos droits à congés seront proratisés. Vous disposerez alors de 8/12 ème de vos droits à congés pour l'année 2022. Vous pourrez les poser avant votre entrée en formation ou signaler à votre direction actuelle le souhait de les déposer sur un CET que vous alimenterez en janvier 2023.

- Du 1er septembre à début mai, vous suivrez une formation théorique obligatoire en établissement, vous bénéficierez d'Autorisation d'Absence pré-déterminées par l'ENFiP. Un calendrier de la scolarité à venir vous sera communiqué ultérieurement. Toutefois à titre d'information, vous pouvez retrouver celui de cette année à l'adresse suivante:

https://www.cgtfinancespubliques.fr/sites/default/files/calendrier_2021_2022_js.pdf

- de 1/2 mai à fin juillet 2023, la SPP. Vous ne disposerez pas de droits à congés pendant votre stage.

- Au mois d'Août, vous serez en Autorisation d'Absence.

Depuis 2019, les stagiaires perdent gros! Si l'administration ne touche pas aux droits à congés pendant la scolarité (suspensions de cours à Noël et en février et pendant les congés d'été en août), elle réduit de manière drastique les congés annuels pré et post scolarité.

Auparavant, les lauréats internes de la DGFIP disposaient de l'ensemble de leurs congés annuels avant d'entrer en formation, soit 32 jours.

Pour la CGT Finances Publiques, la question des congés avant, pendant et après la formation est fondamentale. L'administration ne tient pas compte de l'intensité de la scolarité : les cours sont denses, les stagiaires doivent réviser sur leur temps personnel, ils ne peuvent pas poser de congés durant cette période et ne disposent pas de temps d'assimilation.

Attention: Si vous êtes lauréats de plusieurs concours (Interne - Examen professionnel par exemple), vous devrez opter pour l'un ou l'autre.

Votre affectation à venir

Dès votre entrée en formation, vous devrez rédiger et valider votre demande de 1ère affectation en tant qu'inspecteur stagiaire, pendant une dizaine de jours début septembre.

Félicitation pour ta réussite au concours interne A

Published on CGT FINANCES PUBLIQUES (<https://www.cgtfinancespubliques.fr>)

Depuis 2019, les affectations des stagiaires A issus des deux concours internes et externes font l'objet d'un mouvement dédié. Les lauréats sont affectés en tenant compte de leur rang de réussite au concours et des vœux exprimés.

Les rangs des deux concours interne et externe sont interclassés, avec une priorité aux internes. L'affectation des listes principales internes et externes prime l'affectation des listes complémentaires internes et externes.

Vous pourrez faire valoir votre situation de priorité selon les mêmes modalités que les agents titulaires.

Toutefois, les Groupes de Travail (GT) sur le sujet sont en cours, nous attendons des précisions sur les règles qui s'appliqueront à votre promotion. La mise en place des Lignes Directrices modifie l'existant, seule l'instruction vous concernant aura valeur.

Le mouvement national devrait être publié au cours du mois d'octobre 2022. L'affectation nationale des stagiaires est connue à ce moment-là. Au cours du mois d'octobre 2022, les directions sur lesquelles vous serez affectées pourront vous demander de rédiger une fiche de souhaits mais rien ne les oblige. Elles détermineront votre affectation locale à venir, vous serez donc "pré-positionnés" sur un poste précis.

Normalement mi-novembre 2022 au plus tard, vous connaîtrez votre service d'affectation locale que vous rejoindrez à l'issue de votre formation théorique.

Suite à cette affectation en local, l'ENFIP déterminera votre bloc fonctionnel courant novembre 2022.

Ceux qui le souhaiteront pourront en janvier 2023, en même temps que les titulaires candidater sur des postes au choix correspondant à votre bloc fonctionnel (Gestion Publique Locale, Gestion Fiscale, Gestion Publique d'État, Contrôle Fiscal) :

- services re-localisés
- postes de centrale
- postes de Directions Nationales Spécialisées (DNS) et Dircofi

S'agissant de postes au choix, vous devrez accompagner votre candidature d'un CV voir d'une lettre de motivation pour la centrale.

Les militants CGT seront présents à vos côtés, pour vous accompagner et vous conseiller tant dans la rédaction de votre demande de 1ère affectation en septembre que dans la rédaction de votre CV et lettre de motivation en janvier 2023.

Pour la CGT Finances Publiques positionner les stagiaires en fonction de l'affectation obtenue c'est remettre en cause le choix de la dominante métiers (bloc fonctionnel) qu'ils souhaitent suivre. L'administration inverse totalement la logique qui prévalait en matière de scolarité, à savoir tenir compte de l'appétence d'une personne pour un bloc fonctionnel.

La formation de carrière permettait alors aux stagiaires notamment ceux issus du concours externe de se faire une idée du métier qu'ils souhaitaient exercer lors de leur première prise de poste.

Désormais, les formations en bloc fonctionnel sont guidées uniquement par les besoins des directions !

La CGT Finances Publiques revendique une formation initiale permettant l'acquisition de bases théoriques solides utiles pour toute la carrière, pour tous les publics. Elle est opposée à une formation initiale axée sur le premier métier.

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

Félicitation pour ta réussite au concours interne A

Published on CGT FINANCES PUBLIQUES (<https://www.cgtfinancespubliques.fr>)

Pour toutes vos questions relatives à votre future formation: cgtenfip@gmail.com

Pour toutes vos questions sur vos affectations: elusa@cgt.fr

Fraternellement,

Sébastien WEBER, secrétaire national en charge de la formation professionnelle

Vos correspondants ENFiP

Laetitia BARRIER, élue nationale pour les inspecteurs et correspondante ENFiP Noisiel

Julie FAUVEL, correspondante ENFiP Toulouse

Pascal Damien HÉRAMBOURG, correspondant ENFiP Clermont

Colonne de droite publique: [Écoles/Stagiaires/formation/concours](#)

Public: [ENFiP / Formation Professionnelle](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
